

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE MONT-SAINT-MARIE INC.		Date d'inspection Le 09 juillet 2026
Nom de l'établissement Garderie Mont Ste-Marie Inc.		Numéro de permis 744005
Adresse 641 rue St-François Edmundston NB E3V 1H6		Numéro de téléphone (506) 735-9199
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE Geneviève Abud	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iii) les nom, adresse et numéros de téléphone au travail et à la maison de son parent ou de son tuteur,	24(1)(b)(iii)	23 juil. 2026	
Commentaires: Il manque de l'information concernant le lieu de travail des parents dans certains dossiers. Un courriel pourra être envoyé lorsque l'information aura été ajouté.			

Commentaires généraux
L'inspection de renouvellement a été effectuée le 9 juillet 2026. Le ratio éducatrice-enfants était respecté dans tous les groupes observés. J'ai observé les périodes de jeux libres, des jeux extérieurs, des collations, du dîner et de la sieste. Lors de la sieste, une panne d'électricité est survenue; le personnel a assuré la sécurité des enfants. les dossiers ont aussi été vérifiés. Les heures de développement professionnel requises ont été complétées par les éducatrices. Une discussion a également eu lieu concernant la planification et la documentation. Un processus est en place afin d'assurer la rédaction hebdomadaire de la planification des activités ainsi que des objectifs qui y sont associés. Toutefois, dans certains locaux, la planification est absente depuis deux à trois semaines. Il a été mentionné que la planification pourra être complétée et mise à jour au cours de l'été ainsi que dans les prochains mois afin d'assurer une documentation conforme et continue des activités offertes.

original signé par
Geneviève Abud

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 09 juillet 2026

Date

original signé par
Stéphanie Boudreau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 juillet 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"